

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2008

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE - (n° 916)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 160

présenté par
M. Gest-----
ARTICLE 8

Au début de l'alinéa 11 de cet article, après la référence :

« IV. »,

insérer les mots :

« Dans la dernière phrase du premier alinéa du I de l'article L. 229-15, les mots : « du II de l'article L. 229-12 et » sont supprimés et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.